

Séance du 18 novembre 2019

Avis de proposition

Proposé par Monsieur Patrick Paquet
Conseiller municipal du district électoral de
Neufchâtel-Lebourgneuf

Appuyé par Monsieur Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de Sainte-
Thérèse-de-Lisieux

Attendu qu' en avril 2015, le *Réseau de Transport de la Capitale* (RTC) a lancé un appel d'offres en vue d'acquérir des autobus hybrides de type *Midibus*.

Attendu que le coût d'acquisition de ces autobus est de 51,2M\$, soit 800 000 \$ par unité, ce qui est plus cher qu'un autobus standard de 40 pieds.

Attendu que lors de la commande initiale, on parlait de 24 véhicules avec une option d'achat sur 8 véhicules supplémentaires.

Attendu que cette commande a été doublée alors qu'aucun véhicule n'avait encore foulé les rues de la ville de Québec.

Attendu que lors du comité plénier du 14 novembre 2019, le directeur général du RTC, monsieur Alain Mercier, a déclaré que les garanties au fournisseur avaient été réduites afin d'obtenir de meilleurs prix, sans pouvoir chiffrer les économies réelles, mentionnant qu'il faudrait produire une analyse à cet effet.

Attendu que la demande initiale du RTC, dans un premier temps, était d'obtenir une garantie de base de 180 000 kilomètres, qui fut ensuite réduite à 120 000 kilomètres.

Attendu que dans un deuxième temps, pour la structure, le cahier de charges faisait état d'une durée de la garantie de 12 ans et de 800 000 kilomètres, garantie qui fut ensuite réduite à 12 ans et 535 000 kilomètres.

Attendu que les définitions proposées par le donneur d'ordre dans son cahier de charges, soit le RTC, on mentionne la définition de durée de vie utile comme suit : « [les] Autobus doivent être conçus pour résister et pour demeurer fonctionnels durant toute la vie utile de l'Autobus, dans des conditions normales d'opération. On entend par vie utile, une durée de 16 ans et un kilométrage approximatif d'un million (1 000 000) de kilomètres ».

Attendu que les propos du directeur général du RTC ont été corroborés par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, séance tenante.

En conséquence, il est proposé que le conseil de la Ville de Québec mandate le *Réseau de Transport de la Capitale* afin de procéder à l'analyse évoquée par le

directeur général du RTC, monsieur Alain Mercier, et corroborée par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, afin de déterminer les réelles économies réalisées à la suite de cette baisse de garantie, et à déposer toutes les pièces justificatives pertinentes à cette analyse exhaustive, afin que tous les citoyens de la Ville de Québec puissent constater les réels bénéfices encourus

Patrick Paquet
Conseiller municipal du district électoral de
Neufchâtel-Lebourgneuf

Jean-François Gosselin
Chef de l'Opposition officielle
Conseiller municipal du district électoral de
Sainte-Thérèse-de-Lisieux